

LA MASCARADE

ABONNEMENTS

LYON

Un an. . . 8 fr.

Six mois. 4 fr.

LES ANNONCES

Se traitent de gré à gré.



JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

DÉPARTEMENTS

Un an. . . 10 fr.

Six mois. 5 fr.

ÉTRANGER

Un an. . . 12 fr.

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser à l'imprimerie Coste-Labaume, c. Lafayette, 5, et aux Facteurs-Réunis, passage des Terreaux

BONIMENT

La paix est faite, — à quand la guerre ? Nous disions la semaine dernière, comparant M. de Bismark à un industriel de grande route dépouillant un voyageur assassiné, peut-être croira-t-il se montrer généreux et magnanime en disant : je lui laisse la chemise.

M. de Bismark n'a pas même laissé la chemise.

Aussi loin qu'a pu s'étendre l'envergure de son enjambement, le Prussien a posé son soulier ferré sur notre territoire en exigeant : ceci est à moi.

Aussi profond que ses mains crochues ont pu plonger, le Prussien a retourné nos poches et vidé nos goussets pour remplir ses sacoches.

Aussi odieuse, aussi impudente, aussi grossière qu'a pu se montrer non pas son ivresse mais son ivrognerie de vainqueur, le Prussien nous en a fait sentir la tyrannie brutale en nous imposant les charges les plus lourdes et les plus humiliantes, en nous obligeant à subir l'occupation de ses soldats abrutis, à remplir de victuailles et de charcuterie le gouffre insondable de leurs estomacs et à vivre pendant trois ans sous le bâton et la schlague des caporaux Tudesques.

Cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine avec Metz.

Cinq milliards d'indemnité de guerre, payable en trois ans, avec intérêt à cinq pour cent.

Occupation du territoire Français jusqu'à encaissement intégral des dits cinq milliards.

Voilà les conditions que M. Thiers est venu présenter à l'assemblée nationale, avec un évanouissement de circonstance, trop en situation et trop bien amené pour que nous croyons à sa sincérité. Ce n'était pas une raison de jouer la comédie, parce qu'on était au Grand-Théâtre de Bordeaux.

Heureusement M. Barthélemy St-Hilaire s'est trouvé là juste à point pour combler le vide laissé par la défaillance du chef du pouvoir exécutif, pour ramasser les restes de sa voix tombée et de son ardeur éteinte, et pour donner lecture des conditions ci-dessus, difficiles à passer sans étranglement par un gozier Français.

Donc c'est complet et rien n'y manque. M. de Bismark ne nous a épargné ni un coup de cravache, ni un coup de talon de botte, et la marque en restera assez longtemps sur notre visage pour que nous ne l'oublions jamais.

Semblable à ces enfants gourmands qui laissent en tête à tête avec un pot de confitures, l'avalent gloutonnement jusqu'à la dernière petite cuiller, la Prusse s'est hâtée d'absorber et d'engloutir le plus possible de notre territoire et de nos écus, elle s'en est fourré jusque là, suivant une expression vulgairement expressive.

C'est une chance inespérée de vaincre les Français. — Cela n'arrive pas tous les jours et il faut en profiter, n'est-ce pas ? il faut en profiter et en abuser jusqu'à l'indigestion et jusqu'à la pléthore.

Eh bien, nous l'avouons sincèrement, M. de Bismark nous a trompé.

Pour un homme intelligent, nous l'aurions cru moins naïf.

Car il n'y a pas à le contester aujourd'hui, malgré nos deux provinces enlevées,

malgré nos cinq milliards volés, malgré l'occupation Prussienne imposée, malgré notre humiliation consommée, malgré tout cela — à cause de tout cela plutôt M. de Bismark, nous regrettons de le dire, M. de Bismark n'est qu'un maladroît imbécile.

Dépouiller un ennemi par terre depuis la doublure de son chapeau jusqu'aux clous de ses souliers, c'est bête comme tout, c'est l'enfance de l'art dans le brigandage, et le premier gredin venu, le coquin le plus vulgaire peuvent en faire autant.

Lorsque Mandrin qui était un bandit plus stylé que ses confrères, opérait de réquisitions dans les poches d'un passant attardé ou dans les caissons d'une diligence, il ne prenait pas toujours tout, et pour peu qu'un voyageur lui demandât poliment la permission de conserver un écu pour continuer sa route et payer son auberge, Mandrin le lui laissait, ce dont le voyageur lui avait de la reconnaissance; on se quittait en bons termes, on se tirait un coup de chapeau, parfois même on se serrait la main.

M. de Bismark aurait pu faire ainsi, il aurait pu par des exigences moins cyniquement rapaces, imposer à la France une sorte d'obligation vis-à-vis de sa modération, et diminuer la somme de haine sauvage qui s'est amassée depuis cinq mois entre deux grandes nations, entre deux peuples voisins dont l'un va consacrer ce qui lui reste de force et de vie, à préparer sa vengeance.

Il aurait pu faire sa victoire respectable, au lieu de la rendre dégradante.

Son Excellence le grand chancelier de l'empire d'Allemagne aurait pu être Man-

drin, il a préféré être Dumollard.

C'est bien et nous voilà à l'aise. Rien ne nous retient, nous sommes libres de détester et de haïr sans ménagement et sans scrupules ce peuple allemand qui fut grand par ses penseurs, par ses philosophes, par ses poètes, par ses artistes, et qui devient misérablement petit, rabaisé, raccourci et ravalé, en se faisant l'instrument d'un banditisme organisé et d'un pillage discipliné, en courbant son front et son échine devant un ministre qui vole trop et un empereur qui boit trop.

Schiller a écrit un drame fameux appelé *Les Brigands* : on peut en reprendre aujourd'hui la représentation à Berlin, l'actualité ne manquera pas.

Nous en sommes là aujourd'hui. Tout un peuple parmi lequel se trouvent sans doute d'honnêtes gens, est devenu une masse une bande de scélérats, grâce au génie malfaisant d'un politique fourbe et à l'ambition assoiffée d'un souverain ivrogne.

Ce peuple avec lequel nous sommes destinés à vivre côte à côte, coude à coude, ce peuple nous allons le haïr, l'abominer jusqu'au jour où certains que nos forces ne trahiront pas notre haine, nous irons porter chez lui le ravage, l'incendie et le deuil qu'il a semés dans nos demeures ; — nous irons reprendre avec usure peut-être les provinces dont il nous dépouille et l'argent qu'il nous vole.

Telle est l'œuvre politique du comte de Bismark.

Telle est la *paix* que n'aurait jamais dû consacrer une signature Française et que la majorité de l'assemblée nationale a acceptée pourtant à la façon de ces malheureux qui souscrivent des billets à l'or-

FEUILLETON DE LA MASCARADE

COUR D'ASSISES DE L'HISTOIRE

Tu ne prendras à ton voisin, ni son bœuf,

ni sa femme, ni son âne.

Ancien Testament.

Sera puni de la peine des travaux forcés à temps, tout individu coupable de vol commis à l'aide de violence.

Les vols commis à main armée, sur les chemins publics, emporteront la peine des travaux forcés à perpétuité.

Code pénal.

Le bien volé ne profite jamais.

Sagesse des nations,

L'Histoire. — Gendarmes introduisez l'accusée. Un mouvement d'attention, un murmure d'impatience satisfaite, suivis d'un profond silence, se produisent dans la foule qui encombre le prétoire, et au bout de quelques secondes on voit apparaître

L'Accusée.

C'est une énorme femme boursofflée et gonflée dont l'aspect vous inspire une expression de dégoût. Le front bas et carré, le nez épâté, les lèvres épaisses et lippues indiquent chez elle des instincts de brutalité bestiale. Ses yeux d'un bleu froid ont le regard inquiet et indécis de la bête féroce, et elle a

de temps en temps en manière de tic, un retroussis de narine et de lèvre qui ressemble au reniflement du tigre et de la hyène, et qui découvre de larges dents malpropres, mais solidement attachées et plantées dans leurs alvéoles. Les joues bouffies et tombantes semblent avoir emprunté aux bouchères leur teint sanguinolent et couperosé, et de longs cheveux filasse et grasseyés encadrent cette figure grossière où l'intelligence n'est représentée que par un menton carré et nettement découpé, indiquant chez l'accusée des dispositions particulières au positivisme, à l'exactitude et au calcul. En regardant de très-près il serait même possible de distinguer vers le coin des lèvres, dissimulé par les redondances de chair et de graisse, une sorte de plissement rusé et astucieux, mais l'accusée s'efforce de voiler tous les sentiments qu'on pourrait lire sur sa physionomie trop expressive, sous des apparences de dévotion et de piétisme, où dans des élans de componction savante, on lui voit lever vers le ciel deux grosses mains ossueuses et nerveuses dont les doigts crochus et spatulés vous font instinctivement boutonner votre paletot.

La corpulence de cette mégère bigote est recouverte d'un costume bizarre, composé d'étoffes de toutes nuances, de toutes formes, de toutes couleurs : on dirait une boutique de *dépendez-moi ça*.

L'accusée se drape orgueilleusement avec des allures et un aplomb de propriétaire dans toutes ces pièces et morceaux cousus et rapetassés ensemble tant bien que mal, mais dont la solidité problématique résisterait difficilement à un accroc un peu vigoureux.

Après avoir poussé un long soupir de victime, l'accusée s'assoit sur son banc, et il est procédé à son

Interrogatoire.

L'Histoire. — Accusée votre nom.

La Prusse. — Prusse, Prussia, ou Borussia.

L'Histoire. — Où êtes vous née ?

La Prusse. — A Königsberg.

L'Histoire. — Quelle est votre profession ?

La Prusse. — Grande Puissance de l'Europe.

L'Histoire. — Vous n'ignorez pas la prévention qui pèse sur vous.

La Prusse. — Comment la connaîtrais-je ?

Pourrais-je avoir commis la moindre faute, moi qui me suis toujours soumise aux desseins de la Providence ?

L'Histoire. — Vous êtes accusée de vol à main armée et avec effraction dans différentes contrées de l'Europe.

La Prusse joignant les mains. — Est-ce Dieu possible ? Comment de misérables calomnieux...

L'Histoire. — A quelle époque êtes vous née à la vie politique.

La Prusse. — Entre le seizième et le dix-septième siècle.

L'Histoire. — Pouvez-vous nous donner quelques détails sur vos antécédents ?

La Prusse. — C'est bien facile. Faut-il remonter à ma création, au temps des Slaves et des Vénèdes...

L'Histoire. — Non, non, c'est inutile. Passez au déluge.

La Prusse. — C'est que voyez-vous, cela m'est égal. Du commencement à la fin, tous mes papiers sont en règle.

L'Histoire. — Je n'en doute pas, mais contentez-vous de remonter à votre origine comme puissance européenne.

La Prusse. — Très-bien. Vers l'an 1415 un cadet de la maison Hohenzollern, nommé Frédéric, et burgrave de Nuremberg, acheta de la maison de Luxembourg, la marche de Brandebourg à laquelle était attaché le titre d'électeur, et prit le titre de Frédéric I^{er}.

Je ne pense pas qu'il puisse exister la moindre contestation sur la validité d'un pareil acte qui...

L'Histoire. — Continuez...

La Prusse. — Plus tard, après une série d'événements qu'il serait trop long de vous détailler par le menu, quoique s'il vous plait de les entendre...

L'Histoire. — Non, nous les connaissons.

La Prusse. — Comme il vous conviendra, car ainsi que je vous le disais tout-à-l'heure, j'ai tous mes papiers en...

L'Histoire. — C'est entendu.

La Prusse. — Plus tard donc, après avoir été possédée par les chevaliers de l'ordre Teutonique, après avoir eu pour duc un Hohenzollern, mais d'une autre branche que le cadet dont je viens de vous parler, je fus annexée...

L'Histoire. — Ah, ah ! cela commence.

La Prusse. — Je fus annexée par voie de succession régulière, — les papiers sont là, — à l'électorat de Brandebourg, et Jean Sigismond, gendre d'Albert II mon dernier duc, réunit sous son autorité, la Prusse, capitale Königsberg et le Brandebourg, capitale Berlin.

Ceci se passait vers l'année 1618.

L'Histoire. — Tout cela est assez exact.

La Prusse. — Exact, je le crois bien, quand je vous dis que mes papiers...

L'Histoire. — Ainsi voilà votre origine première, votre début dans le monde politique : la Prusse et le Brandebourg réunis.

dred'un pistolet braqué contre leur tempe, avec la résolution intime de ne jamais faire honneur à cette signature.

Brigandage d'un côté, honte de l'autre, que faut-il de plus pour se réconcilier ?

Ainsi c'est entendu, la paix est faite, bons Allemands embrassons nous, là, sur les deux joues...

La paix est faite, — à quand la guerre ?

Jacques BARBIER.

Nous avons reçu depuis plusieurs jours, bien des lettres de condoléance et de sympathiques regrets au sujet du triste événement qui nous a frappé récemment.

Il nous est matériellement impossible de répondre à chacun de nos correspondants, mais nous les prions tous, de vouloir bien accepter ici l'expression de notre gratitude pour les témoignages d'intérêt qu'ils nous adressent, et qui sont un nouvel hommage rendu à la mémoire de l'honnête homme et du courageux citoyen que nous avons eu la douleur de perdre.

J. C.

Une question de droit.

Il est écrit dans la constitution du 20 avril 1870, approuvée par le plébiscite du 8 mai suivant (7,500,000 oui.)

TITRE IV.

De l'empereur.

« Article 13. — L'empereur est responsable devant le peuple français. »

Il est écrit dans le Code Napoléon :

LIVRE III. — TITRE III.

« Article 1382. — Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. »

Or, l'empereur Napoléon III, en vertu de l'article 14 de la Constitution ci-dessus visée, a déclaré la guerre à la Prusse.

Cette guerre follement engagée, criminellement conduite, va coûter au peuple français :

10. L'abandon de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine.
20. Une indemnité pécuniaire de cinq milliards.
30. Trois milliards dépensés par la France pour soutenir la lutte.

Nous demandons qu'en vertu de l'article 13 de la constitution impériale, fabriquée par l'empereur lui-même ; qu'en vertu de l'article 1382 du code qui porte le nom de Napoléon,

Ledit Napoléon III soit déclaré *effectivement responsable* envers le peuple français des conséquences désastreuses de la guerre engagée par lui.

La Prusse. — Parfaitement : c'est le commencement de notre maison.

L'Histoire. — Expliquez-nous comment avec un aussi maigre patrimoine, car enfin le Brandebourg et la Prusse propre, ne comprenaient guère plus de trois millions d'habitants.

La Prusse. — Pardon, trois millions cinq cent soixante quinze, les comptes sont là.

L'Histoire. — Trois millions cinq soixante-quinze, si vous voulez, — expliquez-nous comment vous êtes arrivés à ce degré de rotondité, d'ampleur et d'embonpoint où nous vous voyons aujourd'hui.

La Prusse. — C'est bien simple : je me suis mise sous la protection de Dieu, et Dieu a protégé ma fortune. Grâces lui en soit rendues !

L'Histoire. — Cette explication est un peu vague. Ne pourriez-vous préciser ?

La Prusse. — Rien au contraire n'est plus précis :

« Dieu prodigue ses biens
À ceux qui font vœu d'être siens »

L'Histoire. — Ainsi c'est pour obéir à la volonté céleste, que vous avez englobé successivement toute l'Allemagne ; — que de principauté minuscule, vous vous êtes élevée au rang de grande puissance ; que vous avez troqué vos terrains sablonneux et votre sol inculte contre les opulentes cités de la Germanie ?

La Prusse. — Oui, c'est pour obéir à Dieu, que j'ai fait tout cela. J'ai dit comme notre Seigneur : « Laissez venir à moi les petits Allemands, et les petits Allemands sont venus. »

L'Histoire. — Ne les avez-vous pas attirés un peu violemment, quand ils n'arrivaient pas assez vite au gré de vos désirs ?

Nous demandons que l'empereur Napoléon III soit tenu personnellement à concurrence de toute sa fortune, à rembourser au peuple français quelques uns des millions qu'il va être obligé de sortir de sa poche pour remplir celle du Prussien.

C'est un devoir, une obligation stricte pour l'Assemblée nationale de déclarer cette responsabilité non pas en discours mais en actes, non pas en théorie, mais en fait.

L'empereur Napoléon III possède, dit-on, cinq ou six cent millions, il faut que l'Assemblée nationale les fasse saisir ou qu'ils se trouvent, pour les réintégrer dans nos caisses publiques.

La fortune de Napoléon III, tout entière, quelle qu'elle soit, ne se composait-elle que de cent mille francs, ne se composait-elle que de dix mille francs, ne se composait-elle que de cent sous, — la fortune toute entière de Napoléon III, appartient au peuple français.

Car le peuple français, de par la Constitution et le Code civil, est créancier de Napoléon III de plus de cinq milliards.

Et nous ne pensons pas qu'il se trouve un seul avocat, quelqu'habile soit-il, qui puisse faire rejeter cette créance par un tribunal quelconque.

Que si l'Assemblée nationale refusait de prononcer cette responsabilité qui découle non seulement des lois élémentaires de justice, de morale et d'équité, mais des lois judiciaires écrites dans nos codes,

Tout citoyen français aurait le droit indiscutable d'assigner par huissier Louis Napoléon Bonaparte devant le premier tribunal venu et d'obtenir condamnation et jugement contre lui.

Peut-être la Mascarade prendra-t-elle l'initiative de cette mesure dans le cas où l'Assemblée nationale commettrait la faute lourde de n'y pas songer.

ENCORE UN !

Tout le monde a lu le message de félicitations adressé par Ulysse Grant, président de la République des Etats Unis, à Guillaume Ier, roi de Prusse, à l'occasion de son avènement au trône impérial d'Allemagne.

Ce message était, paraît-il, l'expression sincère des sentiments intimes et personnels de ce Yankee, car on nous assure positivement qu'Ulysse Grant a l'intention de se faire nommer prochainement EMPEREUR D'AMÉRIQUE.

AUTOUR DE LA SEMAINE

Partout ça sent la paix à plein nez : les mobiles et les mobilisés sont un peu plus disciplinés et plus mal tenus, et désertent plus nombreux ; les toilettes féminines sortent des

La Prusse. — Peut-être, mais ne devais-je pas les contraindre à exécuter les desseins de la Providence ?

L'Histoire. — Très bien, puisqu'on ne peut pas tirer d'autres paroles de votre bouche, nous allons entendre les témoins.

La Prusse. — Entendez les témoins, mais souvenez-vous que j'ai Dieu pour moi, — et mes papiers.

Auditions des témoins

L'Histoire. — Faites entrer le premier témoin. Votre nom ?

Premier témoin. — La Poméranie.

La Prusse. — Je serais curieuse de connaître ce que ce témoin là peut avoir à dire ; voici les pièces qui constatent que la Poméranie m'appartient par droit d'achat et par droit de succession. Si vous voulez lire le testament de Bogistas XIV, vous verrez qu'en l'an de grâce 163...

L'Histoire. — Attendez donc que j'interroge le témoin. — N'avez-vous pas appartenu en partie à la Suède ?

La Poméranie. — En effet, en 1648, par le traité de Westphalie je fus divisée en Poméranie suédoise et en Poméranie prussienne.

L'Histoire. — Et aujourd'hui ?

La Poméranie. — Et aujourd'hui je suis entièrement prussienne.

L'Histoire. — De sorte que la Prusse s'est emparée de la part de la Suède.

La Poméranie. — Mon Dieu oui.

La Prusse. — Embarquée n'est pas le mot ; la Poméranie suédoise m'a été cédée volontairement par la paix de Nystad et voici le double du traité.

L'Histoire. — Qu'entendez-vous par céder volontairement ?

La Prusse. — J'entends que la Suède a été forcée

placards, la soie prend l'air ; les cocottes reviennent et l'on aperçoit déjà pas mal de visages appartenant à des célibataires de 20 à 40 ans qui avaient détalé aux époques des levés.

Ces braves jeunes gens ont du reste bonne figure et pour un peu, ils raconteraient facilement les émotions de leurs pénibles campagnes.

Autres symptômes : le colonel Goudchaux a revêtu des habits civils et le docteur Rivaud-Landrau a quitté ses bottes et ses galons.

Le général de la garde nationale profite de la paix pour mettre à l'ordre du jour le rapport suivant :

« Des plaintes sont parvenues au général sur les fatigues causées à la garde nationale par le service des gardes, et on lui demande qu'un certain nombre de postes occupés par elle soient donnés à la troupe. »

« Le général déclare qu'il ne peut accepter ces mutations, et qu'il conservera à la garde nationale tout ce qui est en dehors des intérêts directs de l'armée. »

Un grand nombre de citoyens se figurent déjà que l'on veut nous dégoûter de la garde nationale. Nous serions tentés de le croire.

Quel mal y aurait-il, par exemple, à ce qu'un nombre déterminé de postes fussent supprimés et que quelques-uns fussent donnés à la troupe ?

Est-il indispensable que le poste du Pont-Morand, de la Banque, de Bellecour, de la prison, du Palais de Justice et autres soient occupés par la garde nationale ?

Quelle nécessité de maintenir des postes au Grand-Théâtre et au Palais St Pierre et de fourrer chaque jour un demi bataillon à l'Hôtel-de-Ville où l'on ne peut faire un pas, monter une marche, sans se casser le nez contre un factionnaire ?

A quoi bon ces déploiements de force armée, ces corvées fatigantes pour les citoyens quand personne ne songe à troubler l'ordre, quand les têtes les plus échauffées et les plus volcaniques sont sous le coup de l'abatement causé par l'épouvantable situation où est le pays ?

La paix une fois subie, nous avons grand besoin de travailler et de travailler beaucoup. Pense-t-on que dans une cité industrielle comme Lyon, où employés, ouvriers et patrons ont leurs occupations journalières et suivies, il soit possible de continuer à déranger quelques milliers d'individus chaque jour pour bailler dans un poste, absorber des petits verres et se promener des heures avec un enfield au bras ?

Et les voyageurs de commerce dont les tournées vont recommencer, et toute la masse des gens dont la présence peut être indispensable hors de Lyon, pendant 8 jours, 15 jours, — les mettra-t-on en prison pour n'avoir pas monté leur garde ?

Et devra-t-on encore quémander une permission à tous ses supérieurs pour passer 48 heures hors de chez soi ?

Il faut que la garde nationale dure, que son institution devienne définitive, mais pour cela, rendez-la praticable ou vous vous heurterez contre le mauvais vouloir, l'inertie et

ensuite de la guerre du Nord, de m'abandonner...

L'Histoire. — Bon, votre explication suffit.

La Prusse. — Du reste je ne faisais, comme toujours, qu'exécuter la volonté de Dieu.

L'Histoire. — Appelez un autre témoin. — Votre nom ?

Le témoin. — La Silésie.

L'Histoire. — Vous faites partie de la Prusse ?

La Silésie. — Oui depuis 1742.

L'Histoire. — Et auparavant ?

La Silésie. — J'appartenais à la maison d'Autriche.

L'Histoire. — Comment avez-vous changé de maître ?

La Silésie. — Le roi de Prusse Frédéric II s'est jeté sur moi avec une bande de soldats armés, et comme il a été plus fort que Marie-Thérèse d'Autriche, il m'a enchaînée à ses autres états.

L'Histoire. — Voilà tout ?

La Silésie. — La chose s'est passée aussi simplement que je vous le raconte.

La Prusse. — Le témoin oublie de dire que depuis longtemps j'avais des droits sur la Silésie.

L'Histoire. — Comment pouviez-vous avoir des droits primordiaux à la maison d'Autriche, puisque vous veniez à peine de naître, puisque vous veniez à peine d'échapper à la suzeraineté de la Pologne, dont vous Prusse, vous étiez la vassale !

La Prusse. — La preuve que j'avais des droits, la preuve que Frédéric II avait raison, c'est qu'il a été le plus fort, — et puis c'était dans le dessein de la Providence.

L'Histoire. — Nous apprécierons votre système de défense.

Comment se nomme cet témoin ?

Le témoin. — La Posnanie ou duché de Posen

le dégoût de tout le monde. Comme nous le disions, c'est peut-être qu'on veut en venir.

La commission instituée pour procéder à une enquête sur les fournitures faites aux légions de marche avise chaque jour le public qu'elle accueillera tous les renseignements qu'on voudra bien lui communiquer.

C'est très-bien, et nous verrons un peu que nous découvrirons cette commission.

Seulement nous aurions désiré que les noms des citoyens en faisant partie fussent publiés et nous demandons également que le travail de cette commission soit aussi publié afin de savoir comment elle a procédé, quelles auront été ses recherches, ses moyens d'action et le résultat de ses travaux.

Nous ne serions pas fâché non plus que les comités de la guerre et de défense publiassent leurs travaux et missent les contribuables au courant des dépenses et achats pratiqués par eux.

En attendant, ne fût-ce que pour éclairer un peu les Lyonnais, ne pourrait-on nous dire qui a été chargé de l'achat des fameux fusils Enfield, quelle est leur provenance directe, et le prix payé pour ces armes de qualité supérieure.

Ce renseignement ferait taire bien des bruits. Ainsi d'aucuns parlent de 20 francs, d'autres de 30 francs, d'autres de 100 francs comme prix revenant de chaque Enfield.

Le chiffre vrai, s'il vous plaît ; chacun en ayant payé sa petite part, serait fort aisé de connaître pour quelle portion il a contribué à cette acquisition mémorable.

Nous avons reçu la 2me partie de la brochure de M. de Gravillon le Pour et le Contre.

M. de Gravillon est un original de fond et de forme, de forme surtout. Dans son petit livre à couverture mi-rouge et mi-blanche, à travers cent cinquante pages écrites avec une verve endiablée, où les adjectifs se heurtent, se bousculent, se croisent, s'entrechoient, éclatent et pétillent comme un bouquet de feu d'artifice, — M. de Gravillon nous décrit les abus d'une mauvaise royauté et les avantages d'une bonne, les excès d'une mauvaise République et les charmes d'une bonne : le pour et le contre.

Vive le roi ! Si le roi est honnête et sincèrement soucieux du bonheur de son peuple.

Vive la République ! si la République sait mettre en pratique sa devise : liberté, égalité, fraternité.

Telle est la double conclusion à laquelle se rallie M. de Gravillon : l'une ou l'autre, cela lui est indifférent, et on ne lui reprochera pas son exclusivisme.

Seulement il y a une petite chose que M. de Gravillon nous permettra de lui rappeler, c'est que vive la République ! la bonne bien entendu, repose sur le droit primordial de l'homme, sur une vérité éternelle de justice et de liberté, — tandis que vive le roi ! même le bon, n'est qu'une corruption de ce

L'Histoire. — Par suite de quelles circonstances appartenez-vous à l'accusée ?

La Posnanie. — Par suite d'un brigandage qui s'appelle : le partage de la Pologne.

La Prusse. — Je proteste contre le mot brigandage, les choses se sont passées très-régulièrement entre la Russie, l'Autriche et votre servante ; l'acte de partage a été conclu devant notaire et si vous voulez vérifier les signatures.

L'Histoire. — Je n'y vois pas celle de la Pologne.

La Prusse. — Evidemment, la chose ne la regardait pas puisque c'était elle que nous partageons.

L'Histoire. — Je ne saisis pas bien votre raisonnement.

La Prusse. — C'est pourtant bien simple. Que faut-il pour qu'un acte soit régulier ? Le concours de toutes les parties intéressées. Or la Pologne n'avait aucun intérêt à être partagée, donc...

L'Histoire. — Bien, bien, je comprends maintenant.

La Prusse. — Quand je vous disais que c'était très simple.

L'Histoire. — Quel est l'autre témoin ?

L'huissier. — La Saxe.

La Prusse. — Comment la Saxe, mais jamais je ne me suis emparée de la Saxe. La Saxe a toujours son roi qui est mon ami et qui s'appelle Jean.

L'Histoire. — Pardon, pardon : il y a encore un roi de Saxe c'est vrai, mais il s'agit de savoir ce qui lui reste de la Saxe. Est-il encore maître de l'ancien comté de Mansfeld, de la principauté de Querfurt, de la principauté d'Halberstadt, de la principauté d'Erfurt, du duché de Magdebourg, de

droit, de cette justice et de cette liberté.
Aussi plus radical que M. de Gravillon, dirons nous seulement : Vive la République ! et si haut que soit le paradis où doit trôner la vraie République tâchons d'y arriver : si nous sommes de trop débiles En celades pour escalader cet Olympe, peut-être au ons nous tracé la voie et abrégé la route pour nos neveux.

Il faudrait des volumes pour énumérer toutes les incuries, toutes les fautes, toutes les négligences de notre administration militaire pendant notre guerre désastreuse, et il ne se passe pas de jour que nous ne recevions quelques communications à ce sujet.

Ici c'est un soldat évadé qui arrive à Grenoble, court de caserne en caserne sans pouvoir obtenir qu'on le nourrisse, et est obligé de recourir à la bienveillance, à la charité presque des habitants.

Là c'est un malheureux mobilisé qui atteint d'une dysenterie des plus graves est trimballé pendant un mois de charrette en charrette, de wagon en wagon, de paquebot en paquebot, de l'Est dans le Midi, de France en Algérie, et d'Algérie en France, sans pouvoir rencontrer une ambulance où on se donne la peine de le soigner et le guérir.

L'un s'appelle Clérotte du 12^e chasseurs à pied, l'autre l'Eplattenier de la 2^e légion du Rhône : nous citons nos auteurs.

Et dire que pendant cetemps là certains officiers d'administration se nourrissaient si bien et jouissaient d'une si parfaite santé !

Décidément l'armée Française pullulait de généraux illustres.

On nous communique de Tarare, deux mots d'ordre et de ralliement indiqués par l'état-major de la garde nationale pour les nuits du 26 au 27 février et du 28 au 1^{er} mars.

Le premier : Bressolle — Bourg (encore).
Le second : Cambriels — Calvi.

Après Bressolles, Cambriels, ils y passeront tous grands hommes — dans les mots d'ordre. Il est vraiment fâcheux qu'on ne s'en soit aperçu que là.

A propos du coup de crayon à lui consacré dans notre dernier numéro, M FloTard que nous avions écrit FloTTard, nous adressons sa carte avec cette annotation spirituelle :

« Autre manie : Ne veut qu'un T à son nom ».

Nous regrettons vraiment cette erreur, mais M. FloTard voudra bien nous excuser en songeant qu'elle est le fait de la coopération de deux consonnes.

Si l'on avait le cœur à la joie.... M. de Tillancourt — toujours — disait l'autre jour à M. Mangini dans un petit coin de l'Assemblée :

La France est une vache à lait, quoi d'étonnant qu'elle se laisse mener par les Thiers.
HECTOR PERIE

M. Marchal, l'auteur de la brochure remarquable *Le Drame de Metz*, nous a adressé une lettre toute gracieuse, trop gracieuse même pour que notre modestie nous permette de la reproduire. mais dont nous détachons le dernier paragraphe qui répond trop bien à nos propres aspirations pour que nous résistions au désir de le publier.

Frappez donc, avec la même vigueur, à gauche et à droite. Montrez aux démagogues que pour faire une bonne République il faut des citoyens et non pas des pillards, dites à nos vieux réunis que leurs illusions monarchiques ne peuvent que nous préparer la guerre civile, ou tout au moins précipiter encore notre décadence. Dites à ces momies qu'il faut à la France un généreux cordial pour la refaire, et qu'elle ne veut ni coton dans les oreilles ni cataplasmes émollients pour la guérir de son anémie.

Où la France est capable de supporter une bonne République, et alors j'ai foi en son avenir ; ou elle est assez dégradée pour revenir à son vomissement, et alors, enfant de la Lorraine, j'aurai moins à rougir d'être citoyen de l'empire teuton que d'appartenir comme sujet, à ce peuple frivole qui n'aura su ni se battre, ni vivre libre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec une profonde estime, votre tout dévoué.

V. MARCHAL.
auteur du drame de Metz.

Garde à nous !

Nos embarras de toutes sortes. — soyons modestes, — menacent de s'accroître encore au point de vue commercial et industriel, grâce à quelques-unes de nos sommités gouvernementales, et deux principes vont de nouveau se rencontrer face à face : la protection et le libre-échange. On n'a pas oublié l'émotion passagère que la nouvelle de la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre par M. Dorian, a jetée parmi nous.

M. Dorian est un métallurgiste, — ses préférences pour le système protectionniste étaient naturelles ; fort heureusement le bruit était prématuré.

Aujourd'hui, à la place de M. Dorian comme représentant la protection, nous avons : M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, M. Lambrecht, ministre du commerce et M. Pouyer-Quertier, ministre des finances.

Que deviendra le libre échange au milieu de ces trois révérents apôtres de la protection, qui peuvent encore entraîner quelques-uns de leurs collègues de cabinet, M. Dulaure, entrepreneurs ?

Le danger devient sérieux pour un grand nombre de nos industries et pour l'industrie lyonnaise en particulier. Evidemment en ce moment la question politique, la question financière, la réorganisation générale en France, prennent les questions commerciales et industrielles ; mais qui sait si, sous prétexte de politique, d'équilibre financier, de réorganisation, on n'essayera pas de proposer à l'assemblée quelques mesures protectionnistes, quelque impôt douanier, quelque fiscalité portait atteinte au libre-échange et à l'ensemble du système qui nous régit actuellement ?

Sous couleur de sauver la France une deuxième fois, de mettre un peu d'ordre dans les affaires du pays, de créer des ressources pécuniaires, qu'il s'agit si M. Thiers, M. Pouyer-Quartier et M. Lambrecht, protectionnistes par état, conviction et intérêt, ne viendront pas pro-

voquer la ruine d'une ou plusieurs de nos industries nationales ?

Ne l'oublions pas et veillons au grain : le libre échange est une source de prospérité pour notre commerce en général : il profite à l'industriel produisant à meilleur compte, à l'ouvrier dont le travail est plus assuré et naturellement mieux rétribué, et au consommateur qui paie moins cher. Ces vérités n'ont besoin d'aucune démonstration, l'expérience en est faite aujourd'hui.

Mais il est bon de se mettre en garde et de n'en pas laisser perdre les fruits pour satisfaire les caprices, les rancunes ou les erreurs de MM. Thiers, Pouyer-Quertier et Lambrecht. Représentants du Rhône, veillez !

A. M.

LES CINQ

Extrait des dépêches de Bordeaux du 1^{er} mars :

Au début de la séance, un député ayant essayé de défendre les auteurs de la guerre, une grande émotion s'est emparée de l'Assemblée. L'incident a été clos par un ordre du jour déclarant que la déchéance de l'Empire a été consacrée par le suffrage universel. Tous les députés présents ont approuvé cet ordre du jour par leurs acclamations ; CINQ seulement se sont levés à la contre-épreuve.

Il y a dix ans à peine, CINQ députés seulement se levaient quand il s'agissait de protester contre la déchéance de la République, et contre les agissements du second empire.

Aujourd'hui à ce second empire, il reste cinq députés.

Juste retour des choses d'ici bas.

LES AMBASSADEURS.

On a pu lire dans tous les journaux : « M. le duc de Broglie est nommé ambassadeur à Londres. »

Si nous n'étions pas à une époque de tristesse profonde, — le duc de Broglie, ultra-royaliste et ultra-catholique, ambassadeur de la république française auprès de la protestante Angleterre, serait une chose assez réjouissante pour nous amuser un moment, et il y aurait là un joli thème pour un faiseur de vaudevilles.

Au premier acte on verrait le duc de Broglie présentant ses lettres de créance à la reine avec les quiproquos en situation :

Je viens présenter à votre Majesté, au nom du roi mon maître, — je veux dire de la République ma maîtresse, — non, de M. Adolphe Thiers, mon patron, etc., etc.

Au second acte le duc de Broglie entamerait avec Foreign-Office une négociation ayant pour objet de faire nommer le comte de Chambord président à vie de République France avec droit d'hérédité dans sa famille.

Au troisième acte, le duc de Broglie se marierait avec la reine Victoria convertie au catholicisme.

Vous voyez qu'on pourrait trouver là dedans des scènes véritablement cocasses, mais le moment n'est pas de rire et nous voulons proposer à l'Assemblée nationale une réforme sérieuse dont le besoin se fait sentir depuis longtemps, —

à savoir : — la suppression des ambassadeurs.

Peut-être avons-nous l'intelligence bornée et l'esprit mal ouvert, — mais voilà longtemps que nous cherchons à comprendre à quoi peuvent servir les ambassadeurs, sans avoir encore trouvé d'autre solution que celle-ci :

A toucher des appointements et des frais de représentation qui varient entre cent et trois cent mille francs, ce qui est un peu cher, pour ne rien rapporter du tout.

Malheureusement les faits sont là pour prouver que notre opinion est absolument conforme à la vérité.

Sans remonter à plus de six mois en effet, nous voyons : 1^o Un ambassadeur à Madrid, M. de Lostende, qui dîne tous les matins avec le général Prim, et qui télégraphie un beau jour à Paris, avoir lu dans le *Constitutionnel* d'avant hier que le dit général Prim nouait depuis deux mois des intrigues avec Bismark, pour faire asseoir Léopold de Hohenzoller sur le trône d'Espagne.

2^o Un ambassadeur à Berlin, M. Benedetti, qui écrit sous la dictée de M. Bismark, des projets de traité et des remaniements de carte aussi compromettants pour la France que la société d'un Bonaparte.

3^o Un ambassadeur à Saint-Petersbourg, le général Fleury, qui fait vendre à l'écart, les meubles, les pendules de son ambassade, et qui s'en va après avoir empoché l'argent.

Que si par hasard il se rencontre un attaché d'ambassade un peu plus consciencieux, un peu moins sot et un peu plus honnête que ses patrons, qui envoie au ministère des rapports exacts et étudiés sur la situation du pays où il réside, comme le colonel Stoffel, par exemple, on s'empresse de jeter ces rapports au panier ou de les enterrer dans un carton sans qu'un expéditionnaire ou un garçon de bureau daigne les honorer d'un regard.

Il nous semble qu'après ces exemples mémorables, la démonstration de l'inutilité des ambassadeurs est assez convaincante pour qu'on se prive désormais de cette dépense de luxe que nous ne sommes plus assez riche pour nous payer.

Aussi dans le cas où l'Assemblée nationale aurait un quart d'heure de reste, nous la supplions d'adopter ce simple projet de loi que nous adressons aux députés du Rhône, en les priant de demander l'urgence.

Article 1. — La dignité d'ambassadeur est supprimée, ainsi que les appointements attachés à cette dignité.

Art. 2. — La France sera désormais représentée auprès des puissances étrangères, par de simples consuls.

L'adoption de cette loi serait un emploi de temps moins inutile pour nos représentants que de se traiter d'énigmatiques ou de s'envoyer mutuellement à Charenton.

Cinq Milliards ! !

Parbleu ! la belle affaire, cinq milliards ! — un 5 avec neuf 0 à sa droite, voilà tout et c'est si vite dit : cinq milliards !

Seulement cinq milliards, c'est autre chose aussi. C'est le budget de la France pendant deux ans et demi ; c'est le total des recettes et des dépenses de notre pays pendant trente mois.

C'est encore la dette de la France, — cette

cercles de Misnie, de Neustadt et de Leipzig ?

La Prusse. — Non certes pas, cela m'appartient.

L'Histoire. — N'était-ce pas autrefois la Saxe ?
La Prusse. — Oui sans doute, mais Dieu a voulu que ce fût la Prusse depuis 1815, et je me suis soumise à sa volonté.

L'Histoire. — La volonté de Dieu a-t-elle borné la ses bontés pour vous en 1815 ?

La Prusse. — Non, elle m'a donné en outre les provinces Rhénanes et toute la Westphalie.

L'Histoire. — Comment s'est manifestée cette volonté de Dieu ?

La Prusse. — Par l'intermédiaire du brave général Blücher à qui Dieu a donné la victoire.

L'Histoire. — Poursuivons : un autre témoin !

L'Histoire. — Le Schleswig-Holstein.

L'Histoire. — Faites votre déposition.

Le Schleswig-Holstein. — J'ai appartenu au Danemark jusqu'en 1865. A cette époque l'Autriche et la Prusse réunies réclamèrent mon indépendance....

La Prusse. — Vous l'entendez, son indépendance : on ne se plaindra pas cette fois....

L'Histoire. — Continuez votre déposition.

Le Schleswig-Holstein. — Naturellement les deux grandes puissances alliées ont été les plus fortes, le Danemark a été vaincu, et mon indépendance....

L'Histoire. — A été proclamée ?

Le Schleswig-Holstein. — A consisté à être annexé à la Prusse.

L'Histoire. — A la bonne heure.

La Prusse. — N'est-ce pas, vous comprenez ça. Pourquoi diable lui laisser son indépendance, à ce petit bonhomme ? Il n'aurait pas su s'en servir.

L'huissier. — Voici une série de témoins qui viennent tous pour le même fait.

L'Histoire. — Bon, nous allons les entendre ensemble : vos noms :

— Le Hanovre.
— La Hesse.
— Francfort.
— Lubeck.
— Brême.
— Hambourg.

L'Histoire. — Qu'avez-vous à reprocher à l'accusée ?

Le Hanovre. — La Prusse s'est emparée violemment de moi en 1866, elle a chassé mon roi et confisqué ses biens.

La Hesse. — Ma déposition est entièrement conforme à celle du Hanovre.

Francfort. — Nous étions autrefois quatre villes libres en Allemagne, nous sommes aujourd'hui quatre villes prussiennes de plus.

Lubeck, Brême, Hambourg. C'est vrai.

Francfort. — En outre, j'ai été pillée et mise à sac par un général Prussien qui s'appelait Manteuffel.

L'Histoire. — De quel droit, accusée, vous êtes vous livrée à ces actes de conquête violente et de déprédation ?

La Prusse. — De quel droit ? Voilà qui est trop fort. La victoire de Sadowa était-elle faite pour enfler des grenouilles ?

En ce moment on entend dans la salle des témoins, des cris d'indignation et des sanglots.

L'Histoire. — Quel est ce bruit ?

L'huissier. — Deux nouveaux témoins qui demandent à être entendus.

L'Histoire. — Faites les entrer.

Deux femmes échevelées et ensanglantées se précipitent dans le prétoire :

L'Histoire. Qui êtes vous, malheureuses ?

L'Alsace et la Lorraine !

L'Histoire. Qui, le dernier crime.

Avez vous des témoins à faire entendre pour vous justifier ?

La Prusse. — Oui, j'ai deux mille témoins à décharge.

L'Histoire. — Quels sont-ils ?

La Prusse. — Mes canons Krupp.

L'Histoire. — Le moment est mal choisi pour faire des calembours ?

La Prusse. — Que m'importe, je fais ce que je veux. Ce que j'ai pris, je le garde, et cela en vertu d'un droit contre lequel rien ne prévaut et qui s'appelle le droit du plus fort.

L'Histoire. — A merveille, vous levez le masque et vous dévoilez votre cynisme, notre arrêt n'en sera que plus facile à rendre, — le voici :

Considérant que la Prusse composée dans l'origine de deux misérables principautés Allemandes, a accru sa puissance et étendu démesurément son territoire grâce à des vols commis à main armée sur les états voisins avec toutes les circonstances aggravantes de préméditation, de violence et de guet-apens.

Considérant que l'histoire de l'agrandissement de ce royaume est une longue suite de brigandages, de déprédations et de pillages.

Considérant que cette puissance a érigé en principe politique le droit du plus fort, qu'elle a violé cyniquement et foulé aux pieds tous les traités et toutes les conventions, sans consulter d'autre règle que son intérêt propre.

L. LECLAIR.

« belle dette que tant de gouvernements ont prise à tâche d'élever petit à petit de leurs sacro-saintes mains, — augmentée d'un seul coup de moitié.

Cinq milliards, c'est à peu près *treize cents fois* le total de la population en France, ou bien *treize cents francs* par tête d'habitant Français à donner à chaque tête carrée d'Allemand.

Cinq milliards, c'est environ *cinq fois* le nombre de *minutes* écoulées depuis l'ère chrétienne, c'est-à-dire depuis 1870 ans et deux mois.

Avec cinq milliards, nous pourrions nous offrir à Lyon 52 conseillers municipaux pendant 65,000 ans ;

Ou 10 capitaines d'état-major de la garde nationale pendant 2500 siècles ;

Ou 8333 clairons ou tambours de la même garde nationale pendant 100 ans ;

Ou payer des entrées en campagne à 5 millions de lieutenants de légions, — d'après le taux Challemeil-Lacour.

Avec cinq milliards enfin, on pourrait fournir au moins 1 kilogr. de pain par jour à 3,500,000 pauvres pendant 10 ans !

Et nous allons payer 5,000,000,000 de francs ! Guillaume aura largement de quoi rendre grâce à Dieu, entretenir des danseuses et ... se saouler le restant de ses jours.

A. MONEY.

Le grand Napoléon.

Couronnement.

Le lendemain du couronnement, a lieu la distribution des aigles impériales :

« Soldats, voilà vos drapeaux, s'écrie sa Majesté impériale ; ces aigles vous serviront toujours de point de ralliement, elles seront partout où votre empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple. Vous jurez de sacrifier votre vie pour les défendre, et de les maintenir constamment par votre courage sur le chemin de l'honneur et de la victoire. Vous le jurez ? »

« — Je le jure ! je le jure ! » s'écrient des milliers d'imbéciles et de pillards qui n'ont ni bon sens ni raison, ni la moindre idée des règles de l'honneur.

Mais pourquoi préférer l'aigle au coq de nos pères ?

Le coq rappelle partout la vigilance dont il est le symbole, caractérise l'indépendance qui lui est familière et méritait, à ce titre, d'être l'emblème d'un peuple généreux et libre : Napoléon n'en veut pas. Il lui faut un oiseau, semblable à lui, de proie, de sang et de brigandage, qui n'a en sa faveur que la force ; mais qui, sauvage et solitaire, jetant un cri effrayant et lamentable, joint un aspect dur à des formes désagréables et à une hideuse couleur ; qui ne se désaltère guère qu'avec du sang, et témoigne par le volume considérable de son fiel qu'il ne sait que haïr et massacrer.

On ne s'explique cette préférence que par la raison que nous en donne un contemporain : « Ce ne

« fut, dit-il, que pour compléter par un nouveau plagiat la continuelle parodie des Romains et pour se mettre en harmonie de fraternité avec les aigles impériales romaines, que Napoléon substitua au coq français, beau, brave et galant, le hideux et sauvage oiseau de proie, qui assimilait nos enseignes à cet aigle dont les deux têtes ins-pirèrent à l'italien Alamanni ces beaux vers :

Aquila grifagna
Che per divorar due bechi porta,
que M. Louis Du Bois traduit ainsi :

« C'est pour mieux dévorer que cette aigle affamée
Est de serres pourvue et de deux becs armée.

Bien qu'il ait distribué de nouveaux drapeaux à son armée et que celle-ci ait juré de les maintenir constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire, et de les porter partout où l'empereur les jugera nécessaires pour la défense de son trône et de son peuple, *on ne fera plus la guerre* : Napoléon ne veut aucun agrandissement de territoire, il en fait la déclaration solennelle en ces termes, le 27 décembre 1804 :

« Princes, magistrats, citoyens, soldats, nous n'avons tous dans notre carrière qu'un seul but : l'intérêt de la patrie. Si ce trône sur lequel la Providence et la volonté de la nation m'ont fait monter est cher à mes yeux, c'est parce que seul il peut défendre et conserver les intérêts les plus sacrés du peuple français. Sans un gouvernement fort et paternel, la France aurait à craindre le retour des maux qu'elle a soufferts. La faiblesse du pouvoir suprême est la plus affreuse calamité des peuples. Soldat ou premier consul, je n'ai eu qu'une pensée ; empereur, je n'en ai pas d'autre : la prospérité de la France. J'ai été assez heureux pour l'illustrer par des victoires, pour la consolider par des traités, pour l'arracher aux discordes civiles et y préparer la renaissance des mœurs, de la société et de la religion. Si la mort ne me surprend pas au milieu de mes travaux, j'espère laisser à la postérité un souvenir qui serve à jamais d'exemple ou de reproche à mes successeurs... *Je ne veux pas accroître le territoire de la France, mais en maintenir l'intégrité. Je n'ai point l'ambition d'exercer en Europe une plus grande influence, mais je ne veux pas déchoir. Aucun Etat ne sera incorporé dans l'empire ; mais je ne sacrifierai pas mes droits, les liens qui m'attachent aux Etats que j'ai créés...*

Napoléon ne se contente pas de faire cette déclaration ; il veut convaincre l'Europe que son premier sentiment est un vœu de paix, que la paix, est le vœu de son cœur !

« Monsieur mon frère, écrit-il au roi d'Angleterre, le 2 janvier 1805, appelé au trône par la Providence et par les suffrages du Sénat, du peuple et de l'armée, *mon premier sentiment est un vœu de paix*. La France et l'Angleterre usent leur prospérité ; elles peuvent lutter des siècles. Mais leurs gouvernements remplissent-ils bien le plus sacré de leurs devoirs ? Et tout le sang versé inutilement et sans la perspective d'aucun but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience ? Je n'attache pas de déshonneur à faire le premier pas ; j'ai assez, je pense, prouvé au monde que je ne redoute aucune chance de la guerre ; elle ne m'offre d'ailleurs rien que je doive redouter. *La paix est le vœu de mon cœur, mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire...* Eh !... quelle triste perspective de faire battre les peuples pour qu'ils se battent ! Le monde est assez grand pour que nos deux nations puissent y vivre, et la raison a assez de puissance pour qu'on trouve des moyens de tout concilier, si de part et d'autre on en a la volonté... »

« Sur ce, je prie Dieu, monsieur mon frère,

qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Napoléon. »

Mais bientôt, soit regret d'avoir fait ce premier pas, soit oubli d'avoir écrit cette lettre, Napoléon, entraîné par cet esprit de contradiction et de bizarrerie, qui est le fond de son caractère et l'un des principaux signes de la démence, fait insérer dans le *Moniteur*, à la date du 1^{er} mars 1805, la note suivante :

« Le gouvernement anglais donne au monde le spectacle *odieux* de la plus grande *immoralité*. Ses agents parcourent, la bourse à la main, tous les cabinets, et partant les puissances rejettent avec horreur cet argent de la corruption qui ne peut produire que le remords et le malheur. »

Dix-sept jours après, il renouvelle ces injures contre l'Angleterre, qu'il désigne comme le génie du mal : « Le génie du mal, dit Napoléon, cherchera en vain des prétextes pour mettre la contenance à la guerre ; ce qui a été réuni à notre empire par les lois constitutionnelles y restera réuni. Aucune province n'y sera incorporée. »

A peine a-t-il prononcé ces paroles, et seulement quatre mois après la déclaration solennelle qu'il avait faite, le 27 décembre 1804, dans son discours d'apparat, déclaration par laquelle il s'était engagé en face de la France et de l'Europe à ne chercher aucun agrandissement de territoire, à peine, dis-je, a-t-il pris cet engagement que la République de Gènes est incorporée à l'Empire et forme les départements de Gènes, des Apennins et de Monténotte.

Déjà, en 1803, il avait enlevé le Hanovre à l'Angleterre. La réunion des Etats de Parme et de Plaisance était postérieure au traité d'Amiens.

On voit, par ces actes, que les paroles de Napoléon sont constamment mensongères, et que ce n'est pas sans raison que M. de Chateaubriand nous dit, en parlant du gouvernement de Napoléon :

« Dans ce gouvernement, le mensonge est organisé et entre comme moyen d'administration dans les affaires. Il y a des mensonges pour un quart d'heure, pour une demi-journée, pour un jour, pour une semaine. Un mensonge sert pour arriver à un autre mensonge, et, dans cette série d'impostures, l'esprit le plus juste a souvent de la peine à saisir le point de vérité. »

Mais cela peut-il nous étonner ? que peut-on attendre de raisonnable, de sensé, d'un homme qui, s'étant rendu à Milan pour placer sur sa tête la couronne des rois Lombards, s'écrie, le 26 mai 1805 : « Dieu me l'a donnée, gare à qui la touchera ! » C'est ce même homme, qui, pour donner une preuve de la modération, et de son amour de la paix, publie dans le *Moniteur* du 1^{er} juin suivant, des notes dans le genre de celle-ci :

« C'est dommage que l'enfer ne soit pas à la disposition de l'Angleterre, elle le vomirait sur tout l'univers. Elle ressemble assez au mauvais génie que dépeint Milton ; mais que peut-il contre le bon génie, qui, simple, modeste dans sa marche, tient à crime toute démarche oblique, ou regarde comme une victoire déshonorante la victoire qui n'est pas gagnée l'épée à la main. »

Et c'est l'auteur des jongleries, des perfidies du 18 brumaire, c'est le plus grand imposteur de l'univers, c'est le hâbleux de Marengo, de Chénobry, d'Arcole et de vingt autres prétendues batailles, qui ose s'exprimer ainsi, qui ose parler de démarches obliques !

Le 4 juin 1805, ce même homme dit au doge de Gènes : « Je n'ai le droit de verser le sang de mes peuples que pour les intérêts qui lui sont propres ». Alors pourquoi est-il allé en Egypte ? pourquoi a-t-il envoyé cinquante mille hommes périr à Saint Domingue ?

Le 7 du même mois, il déclare au Corps Législatif du royaume d'Italie, que « la force des armes est le principal soutien des états. »

Le 7 juillet suivant, par une note insérée dans

le *Moniteur*, il nous apprend que « la paix est l'objet de la juste ambition de tous les gouvernements sages. »

Quelle incohérence ! peut-on voir rien de plus inconciliable que ces deux assertions, est-ce que l'une ne détruit pas l'autre ?

La première nous prouve que Napoléon n'a jamais compris que c'est dans l'intérêt et l'honneur des peuples que sont les véritables bases de la puissance des états. La force des armes ne peut jamais être une base permanente de gouvernement. Cette force s'use d'elle-même, et le temps la détruit tous les jours. Un gouvernement ne peut avoir de solidité que fondé sur la conviction, la confiance et les intérêts. Or, la force des armes est impuissante pour de tels objets ; et renversant la proposition de Napoléon, je dirai : « les états sont détruits par la force des armes. »

La seconde assertion de Napoléon est un aveu complet de la folie de son gouvernement ; car, dans les discussions, c'était toujours en faveur de la guerre qu'il se prononçait : « Né de la nature, la guerre a toujours été son penchant, ses délices ; dominer était son but. » Et rien n'est plus propre à confirmer cette opinion que l'anecdote suivante.

Un jour, le directeur Gohier ayant parlé à Bonaparte de l'espoir d'une paix prochaine : « Est-ce que vous seriez d'avis, dit Bonaparte, d'être général ?... Vous auriez tort, président : une république ne doit faire que des paix partielles, il faut toujours se ménager une petite guerre pour entretenir l'esprit militaire. » Ce n'est pas l'opinion de Frédéric le Grand : « L'esprit de conquête, dit-il, est directement opposé à l'esprit républicain, qui doit être pacifique, s'il veut conserver la forme du gouvernement établi. »

Mais à quoi bon des citations ! les faits ne vont-ils pas bientôt nous prouver que la guerre était un jeu, un besoin, une passion, un élément de l'organisation destructive de Napoléon ?

En attendant, rappelons une note inscrite dans le *Moniteur* du 16 juillet 1805, non pas pour célébrer l'anniversaire de la destruction de la Bastille, mais pour apprendre aux Français l'origine de la noblesse de celui qui, après avoir rétabli la censure qu'une loi spéciale du 14 septembre 1791 avait supprimée, fit de la maison de santé de Charenton une prison d'état, une autre Bastille, où il envoyait, sans autre forme de procès, les poètes et les écrivains qui osaient se mettre en opposition avec son gouvernement, ou lui rappeler son ancien dévouement à la république de Robespierre et à celle de Barras. L'un de ces poètes, l'infortuné Théodore Desorgues y fut mis à cette époque, pour avoir fait une chanson dont voici la fin :

Oui, le grand Napoléon
Est un grand Caméléon,

et y mourut après une détention de trois ans.

Voici cette note dictée par Napoléon lui-même. « On a mis dans nos propres journaux une gé-néalogie aussi ridicule que plate de la maison Bonaparte. Ces recherches sont bien puériles ; et à tous ceux qui demanderont de quel temps date la maison de Bonaparte, la réponse est bien facile : elle date du 18 brumaire. »

Belle origine ! un crime : le plus grand et le plus dangereux des crimes politiques.

Colonel Ferrer.

(à suivre.)

Pour tous les articles non signés

L'administrateur-gérant, A. ALRICY.

LYON. — Impr. COSTE-LABAUDE, c. Lafayette, 11.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU

Aiguës ou chroniques les plus rebelles

Dont le traitement aurait été infructueux

Guéries RADICALEMENT par le ROB-SAVARESI

PERFECTIONNÉ

Dépurato-tonique, Régénérateur du Sang et des Humeurs

Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien

de 1^{re} classe,

Rue Pizay, 12, au premier étage, près de l'Hôtel

de Ville, à Lyon.

Allée de traverse, rue de l'Arbre-Sec, 9. 33

33 Ans de Succès

ROB-SAVARESI, DÉPURATO-TONIQUE Perfectionné

pour la parfaite guérison des

MALADIES SECRÈTES

Faiblesse des organes, Pertes, Abscès, Ulcères, Tumeurs, Eruption à la peau, Affections cutanées et Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de première classe

Rue Pizay, 12, au premier étage, Lyon

Allée de traverse, rue de l'Arbre-Sec 9 (37)

AUX FACTEURS RÉUNIS
PASSAGE DES TERREUX

IMPRESSION ET DISTRIBUTION
D'IMPRIMES DE TOUTE NATURE

Lettres de décès, 1000 à l'heure, une fois la composition faite

LETTRES DE MARIAGE

Circulaires et avis de commerce

TÊTES DE LETTRE, CARTES DE VISITE, FACTURES, ÉTIQUETTES

LABEURS-AFFICHES, ETC.

LA SILENCIEUSE

MACHINES A COUDRE

BRODEUSES, BOUTONNIÈRES

de tous systèmes

pour Familles et Ateliers

garanties de 1 an à 5 ans, de 50 / à 450 /

Maison de gros et détail

J.-P. MOLLIÈRE

Rue Impériale, 61 et 63, Lyon

Plusieurs médailles d'or

(81-19)

Toux, Rhumes, Catarrhes Coqueluche et Oppression

Ne peuvent résister à l'action du SIROP DUBREUIL, que 12 années de succès ont placé au premier rang parmi les Pectoraux.

Dépôts : Pharmacie DUBREUIL, 38, rue de Chartres, et dans toutes les Pharmacies et Drogueries.

Exiger la signature.